

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIERZON

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 21 Octobre 2025

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
9	7		3	14/10/2025

Etaient présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, LEFRANÇOIS

Excusés : Mme PIETU-AGEORGES, ROUX
MM. BOURSEGUIN, GODARD, LAURENT, MOUAMIR, PERRINET

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.

Mme ROUX a donné pouvoir à M. AUGEREAU.

M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2025/71 – Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2026

La Présidente,

En application de l'article 23.12.1 du Code général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), notamment l'article 107, l'exécutif d'une collectivité est tenu à un débat d'orientations budgétaires dans le délai de deux mois précédent le vote du budget et doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires (R.O.B).

En application également du principe d'unité budgétaire impliquant que toutes les opérations d'une collectivité doivent être retracées dans un document unique, le débat d'orientations budgétaires concerne le budget principal et ses quatre budgets annexes.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) permet de présenter les projets envisagés pour l'année 2026, d'évoquer la construction budgétaire au travers de ses financements ainsi que les priorités à donner en fonction des actions et des moyens financiers.

Les grandes orientations budgétaires sont développées dans le Rapport d'Orientation Budgétaire joint en annexe.

Il est proposé au Conseil d'Administration de prendre acte des orientations budgétaires telles que définies dans le rapport joint en annexe.

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY



La Présidente,
Corinne OLLIVIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérécourse : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 29/10/2025

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 018-261800346-20251021-2025_71-DE

A logo consisting of the letters "S2LO" in a stylized blue font, followed by a small graphic element resembling a bird or a wing.

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 21 Octobre 2025

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
9	7		3	14/10/2025

Etaient présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, LEFRANÇOIS

Excusés : Mme PIETU-AGEORGES, ROUX
MM. BOURSEGUIN, GODARD, LAURENT, MOUAMIR, PERRINET

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.
Mme ROUX a donné pouvoir à M. AUGEREAU.
M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

**2025/72 - Objet : Modification de l'affectation des résultats de l'exercice 2023 – E.R.R.D
Service de Soins Infirmiers à Domicile – Cette délibération annule et remplace les
délibérations n° 2024/27 et 2025/37**

La Présidente,

L'A.R.S a rendu son rapport relatif de l'E.R.R.D 2023 en date du 6 mai 2025.

L'E.R.R.D du S.S.I.A.D présente un résultat d'exercice déficitaire pour 2023 de 7 100.85 €.

Il est proposé au Conseil d'administration d'affecter ce résultat de la façon suivante :

1. Résultat exercice compte de résultat réalisé S.S.I.A.D 2023 : - 7 100.85 €
2. Report à nouveau sur 2023 : - 64 192.22 €
3. Reprise réserve de compensation : + 18 079.05 €
4. Résultat à affecter : - 53 214.02 €
5. Affectation de résultat en report à nouveau déficitaire : - 53 214.02 €

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY

La Présidente,
Corinne OLLIVIER



Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 018-261800346-20251021-2025_72-DE

S²LO

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 29/10/2025

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 Octobre 2025

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
9	7		3	14/10/2025

Etaient présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, LEFRANÇOIS

Excusés : Mme PIETU-AGEORGES, ROUX
MM. BOURSEGUIN, GODARD, LAURENT, MOUAMIR, PERRINET

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.
Mme ROUX a donné pouvoir à M. AUGEREAU.
M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

**2025/73 - Objet : Modification de l'affectation des résultats de l'exercice 2024 – E.R.R.D
Service de Soins Infirmiers à Domicile – Cette délibération annule et remplace la délibération
n° 2025/34**

La Présidente,

L'E.P.R.D du S.S.I.A.D présente un résultat d'exercice excédentaire pour 2024 de 6 831.59 €.

Il est proposé au Conseil d'administration d'affecter ce résultat de la façon suivante :

1. Résultat exercice compte de résultat réalisé S.S.I.A.D 2024 : + 6 831.59 €
2. Report à nouveau sur 2024 : - 53 214.02 €
3. Résultat à affecter : - 46 382.43 €
4. Affectation de résultat en report à nouveau déficitaire : - 46 382.43 €

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY

La Présidente,
Corinne OLLIVIER



Envoyé en préfecture le 23/10/2025
Reçu en préfecture le 23/10/2025
Publié le
ID : 018-261800346-20251021-2025_73-DE

S2LO

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 29/10/2025

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 Octobre 2025

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
9	7		3	14/10/2025

Etaient présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, LEFRANÇOIS

Excusés : Mme PIETU-AGEORGES, ROUX
MM. BOURSEGUIN, GODARD, LAURENT, MOUAMIR, PERRINET

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.
Mme ROUX a donné pouvoir à M. AUGEREAU.
M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2025/74 - Objet : Reprise d'une provision – non recouvrement des créances – budget principal du C.C.A.S

La Présidente,

Une provision pour risques et charges a été constituée par délibération n° 2025/3 face aux risques d'impayés des titres émis par la collectivité sur la base de 15 % des créances contentieuses.

Au regard du montant des admissions en non valeur à traiter, il est nécessaire de procéder à la reprise de la provision pour 13.00 €

Il est donc proposé au Conseil d'administration :

- d'approuver la reprise de la provision pour 13.00 €

Annule et remplace la délibération n° 2025/4 suite à une erreur matérielle.

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY

La Présidente,
Corinne OLLIVIER



Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 018-261800346-20251021-2025_74-DE

S²LOW

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 29/10/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIERZON

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 21 Octobre 2025

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
9	7		3	14/10/2025

Etaient présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, LEFRANÇOIS

Excusés : Mme PIETU-AGEORGES, ROUX
MM. BOURSEGUIN, GODARD, LAURENT, MOUAMIR, PERRINET

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.

Mme ROUX a donné pouvoir à M. AUGEREAU.

M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2025/75 - Objet : Modification du tableau des effectifs

La Présidente,

Il y aurait lieu de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

Grade ou emploi	Durée hebdomadaire	Emplois pourvus au 10/06/2025	Emplois ouverts 21/10/2025	Mouvement	Observations	Emplois pourvus au 21/10/2025
Agents Titulaires						
Attaché principal	TC	1	1			1
Attaché territorial	TC	4	5			4
Adjoint principal 1 ^{ère} cl	TC	1	2			1
Adjoint principal 2 ^{ème} cl		0	1			0
Adjoint	TC	0	3			0
Adjoint adm. princ 1 ^{ère} classe	TC	10	10			10
Adjoint adm. princ 2 ^{ème} classe	TC	3	3			3
Adjoint administratif	TC	2	2			2
Agent de maîtrise principal	TC	4	4			4
Agent de maîtrise	TC	3	4			3
Adjoint technique princ 1 ^{ère} cl	TC	1	1			1
Adjoint technique princ 1 ^{ère} cl	TNC 30h	1	1			1
Adjoint technique princ 2 ^{ème} cl	TC	2	4	+ 1	Changement grade suite CAP du 16/09	3
Adjoint technique	TC	8	8	- 1	Changement grade suite CAP du 16/09	7
Adjoint technique	TNC	1	1			1
Infirmière en soins généraux hors classe	TC	1	2			1
Infirmière en soins généraux de classe normale	TC	1	2			1

infirmière en soins généraux de classe normale	TNC 17h30	0	2			0
assistant socio-éducatif cl exceptionnelle	TC	5	5			5
aide soignant de classe supérieure	TC	18	22	+ 2	Changement grade suite CAP du 16/09	20
aide soignant de classe normale	TC	5	7	- 2	Changement grade suite CAP du 16/09	3
agent social princ 1 ^{ère} cl	TC	7	7			7
agent social princ 1 ^{ère} cl	TNC 27h	20	21	+ 1	Changement grade suite CAP du 16/09	21
agent social princ 2 ^{ème} cl	TNC 27h	2	6	- 1 + 1 - 2	Changement grade suite CAP du 16/09 Changement grade suite CAP du 16/09 Emploi ouvert pour titularisation agent social	2
agent social	TC	0	1			0
agent social	TNC 27 h	10	9	- 1 +2	Changement grade suite CAP du 16/09 Titularisation au 01/11/2025	9
adjoint animation ppal 2 ^{ème} cl	TC	1	1			1
Sous-total		111	135	- 2		111

Grade ou emploi	Durée hebdomadaire	Emplois pourvus au 10/06/2025	Emplois ouverts 21/10/2025	Mouvement	Observations	Emplois pourvus au 21/10/2025
Agents non titulaires						
attaché territorial	TC	1	1			1
psychologue de classe normale	TNC 17h30	0	1			0
infirmière en soins généraux de classe normale	TC	1	2			1
infirmière en soins généraux de classe normale	TNC 17h30	0	2			0
agent social	TC	2	2			2
Sous-total		4	8			4

TOTAL GÉNÉRAL		115	143	- 2		115
----------------------	--	------------	------------	------------	--	------------

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY

La Présidente,
Corinne OLLIVIER



Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 018-261800346-20251021-2025_75-DE

S2LO

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 29/10/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIERZON

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 21 Octobre 2025

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
9	7		3	14/10/2025

Etaient présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, LEFRANÇOIS

Excusés : Mme PIETU-AGEORGES, ROUX
MM. BOURSEGUIN, GODARD, LAURENT, MOUAMIR, PERRINET

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.
Mme ROUX a donné pouvoir à M. AUGEREAU.
M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2025/76 – Objet : Libéralités reçues par la communauté des gens du voyage

La présidente,

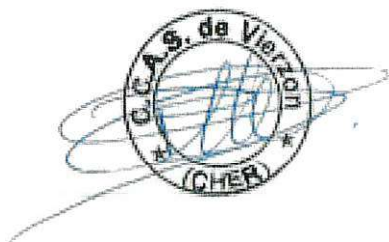
Le C.C.A.S a reçu la somme de 120.00 € en espèce de la part de la communauté des gens du voyage pour sa contribution aux dépenses d'énergie et d'eau lors de son passage.

Cette recette sera imputée sur le budget principal sous-fonction 020 imputation 756.

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY

La Présidente,
Corinne OLLIVIER



Envoyé en préfecture le 23/10/2025
Reçu en préfecture le 23/10/2025
Publié le
ID : 018-261800346-20251021-2025_76-DE

SLO

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 29/10/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIERZON

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 21 Octobre 2025

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
9	7		3	14/10/2025

Etaient présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, LEFRANÇOIS

Excusés : Mme PIETU-AGEORGES, ROUX
MM. BOURSEGUIN, GODARD, LAURENT, MOUAMIR, PERRINET

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.

Mme ROUX a donné pouvoir à M. AUGEREAU.

M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2025/77 - Objet : Avenant n° 2 à la convention pour la contribution du C.C.A.S pour le Fonds Solidarité Logement – Année 2025

La Présidente,

Le Fonds de Solidarité pour le Logement est l'un des dispositifs instaurés par la loi du 31 mai 1990, visant à la mise en œuvre du droit au logement des plus démunis.

La loi d'orientation n°98-657 du 28 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions a renforcé ce dispositif national, affirmant le droit, pour tout ménage éprouvant des difficultés particulières du fait d'une situation de précarité, à une aide de la collectivité pour accéder ou préserver son accès à une fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 définit les conditions du transfert des Fonds de Solidarité pour le Logement aux Départements et prévoit l'extension de la compétence de ces fonds aux aides pour les impayés d'eau, d'énergie et de téléphone, ainsi, à titre facultatif qu'à certaines aides destinées à prendre en compte des surcoûts de gestions locatives liés à l'occupation de logement par des ménages en difficulté.

Le Conseil Départemental du Cher a voté, lors de la réunion de l'assemblée départementale le 31 janvier 2005, la création du Fonds de Solidarité pour le Logement dont l'objectif est de venir en aide à toute personne résidant dans le Département du Cher qui éprouve des difficultés particulières pour accéder ou se maintenir dans un logement décent et indépendant, ou qui est dans l'impossibilité de régulariser ses impayés d'énergie, d'eau ou de téléphone.

Depuis 2005, le Centre Communal d'Action Sociale contribue au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement en direction des personnes défavorisées à hauteur de 9 184 € par an.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- de se prononcer sur le montant de la contribution financière sachant qu'une somme, à l'identique des années précédentes, soit 9 184 €, a été inscrite dès le budget primitif 2025
- d'autoriser le Vice-président à signer ladite convention

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY



La Présidente,
Corinne OLLIVIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Corinne OLLIVIER", written over the printed name.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 29/10/2025

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 018-261800346-20251021-2025_77-DE

A logo consisting of the letters "S2LO" in a stylized blue font, with a small graphic element to the right.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIERZON

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 21 Octobre 2025

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
9	7		3	14/10/2025

Etaient présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, LEFRANÇOIS

Excusés : Mme PIETU-AGEORGES, ROUX
MM. BOURSEGUIN, GODARD, LAURENT, MOUAMIR, PERRINET

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.

Mme ROUX a donné pouvoir à M. AUGEREAU.

M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2025/78 - Objet : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens – Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) – Dotation qualité

La Présidente,

L'article 44 de la loi de finance 2022 de la sécurité sociale instaure une refonte du modèle de financement des SAAD, visant à améliorer leurs conditions de solvabilisation ainsi que la qualité de service. Le premier volet a consisté à créer un tarif national minimal de valorisation d'une heure d'aide à domicile. Le second volet prévoit une dotation complémentaire, prévue au 3° du I de l'article L.314-2-1 du CASF, visant à financer des actions améliorant la qualité du service rendu à la personne accompagnée.

Engagé depuis 2024 dans la démarche, le Conseil départemental poursuit le déploiement de la dotation complémentaire auprès des services à la personne sur réponse à appel à candidature. Le SAAD de Vierzon a été retenu, une enveloppe financière lui est allouée pour la mise en place d'actions à compter de 2025. Cette collaboration fait l'objet d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens établissant les règles de fonctionnement des parties prenantes et les sommes versées annuellement :

1/ OBJECTIFS DU CONTRAT

Le SAAD s'engage à atteindre les objectifs généraux déclinés en objectifs propres au service :

- De formation, de qualification et de promotion professionnelles
- De prévention de la perte d'autonomie
- De collaboration et coordination avec les acteurs du domicile et tout partenaire médico-social ou sanitaire nécessaire à l'amélioration de la prise en charge

2/ ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Le SAAD :

- Être en conformité avec le cahier des charges des services autonomie à domicile
- Mettre en œuvre les actions annexées au CPOM et selon le calendrier indiqué
- Remonter les indicateurs d'évaluation et suivi des actions menées au plus tard le 30 mars N+1
- Respecter ses engagements sur le reste à charge des usagers

Le Conseil Départemental :

- Donner une visibilité à l'organisme sur des engagements pluriannuels financiers, sous réserve du vote du budget de la collectivité

3/ VERSEMENT DE LA DOTATION COMPLEMENTAIRE

La dotation est versée en trois fois, un premier acompte de 50% au cours du premier semestre N, un deuxième acompte de 20% au cours du second semestre N et le solde au plus tard au troisième trimestre N+1, après transmission par le SAAD des données financières et indicateurs.

Pour la première année de mise en œuvre du CPOM, l'acompte est versé après le vote du budget supplémentaire. Pour les exercices suivants, l'acompte est versé après transmission des données N-1.

Les versements perçus pour des actions non réalisées, réalisées partiellement, annulées ou reportées sont restituables au prorata de la réalisation.

	2025	2026	2027	2028	2029
Montants maximales alloués conditionnés à la mise en place des actions annexées au CPOM	113 789.33	96 466.00	96 466.00	96 466.00	96 466.00

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'approuver le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)
- d'autoriser le Vice-président à signer le dit contrat

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY

La Présidente,
Corinne OLLIVIER



Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 018-261800346-20251021-2025_78-DE

S²LO

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 29/10/2025

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 21 Octobre 2025

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
9	7		3	14/10/2025

Etaient présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, LEFRANÇOIS

Excusés : Mme PIETU-AGEORGES, ROUX
MM. BOURSEGUIN, GODARD, LAURENT, MOUAMIR, PERRINET

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.

Mme ROUX a donné pouvoir à M. AUGEREAU.

M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2025/79 - Objet : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2023-2027 entre l'A.R.S Centre-Val-de-Loire et l'EHPAD Ambroise Croizat

La Présidente,

Le présent rapport a pour objet de présenter au Conseil d'administration du C.C.A.S le contenu et les enjeux du CPOM 2023-2027 conclu entre l'EHPAD, géré par le C.C.A.S. de Vierzon et l'A.R.S Centre-Val-de-Loire.

Ce contrat constitue un outil de pilotage stratégique, organisationnel et financier, garantissant à la fois la qualité de la prise en charge des personnes âgées et la soutenabilité économique de l'établissement.

1. Contexte général

- Vieillesse de la population et évolution des besoins en accompagnement.
- Cadre législatif et réglementation renforçant la contractualisation entre établissements et autorités de tarification.
- Positionnement de l'EHPAD dans l'offre médico-sociale locale, en articulation avec les acteurs du soin, de l'aide à domicile et de la prévention du C.C.A.S de Vierzon et du territoire.

2. Présentation de l'EHPAD

- Capacité autorisée : 79 places, réparties en 61 chambres en unité ouverte et 18 en unité protégée.
- Effectifs autorisés : 44.80 agents.
- Profil des résidents : l'âge moyen est de 87 ans. Le plus jeune est âgé de 61 ans et le plus âgé de 102 Ans.

3. Objectifs stratégiques du CPOM 2023-2027

- Renforcer le respect des droits des résidents.
- Promouvoir de l'autonomie, de la santé, de la qualité de vie et des relations sociales en développant ou en améliorant les différentes prises en charge.

- Personnaliser et individualiser l'accompagnement.
- Protéger les personnes et gérer les risques.
- Accompagner la fin de vie.

4. Moyens prévus pour atteindre les objectifs

- Financements : dotation soins (A.R.S), dotation dépendance (Conseil départemental), participation des usagers (hébergement).
- Ressources humaines : recrutements ciblés, développement de la pluridisciplinarité, accompagnement managérial.

5. Gouvernance et suivi

- Création d'un comité de pilotage CPOM (direction de l'EHPAD, direction du C.C.A.S et Conseil de Vie Sociale).
- Production annuelle d'un rapport d'activité et de suivi des indicateurs (qualité, activité, finances, ressources humaines).
- Révisions éventuelles en cours de contrat selon l'évolution du contexte sanitaire, social ou financier.

6. Conclusion

La signature du CPOM 2023-2027 engage l'EHPAD et le C.C.A.S dans une dynamique de progrès partagé avec l'A.R.S Centre-val-de-Loire et le Conseil départemental.

Ce contrat constitue une garantie de qualité pour les résidents et leurs familles, un outil de pilotage pour l'établissement et un levier de transparence et d'efficience dans l'utilisation des financements publics.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'approuver le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2023-2027 entre l'A.R.S Centre-Val-de-Loire et l'EHPAD Ambroise Croizat
- d'autoriser le Vice-président à signer le dit contrat

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY

La Présidente,
Corinne OLLIVIER



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 29/10/2025

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 018-261800346-20251021-2025_79-DE

S²LO

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIERZON

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 21 Octobre 2025

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
9	7		3	14/10/2025

Etaient présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, LEFRANÇOIS

Excusés : Mme PIETU-AGEORGES, ROUX
MM. BOURSEGUIN, GODARD, LAURENT, MOUAMIR, PERRINET

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.

Mme ROUX a donné pouvoir à M. AUGEREAU.

M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2025/80 - Objet : Évaluation externe EHPAD Ambroise Croizat

La Présidente,

En application de l'article L. 312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les établissements médico-sociaux doivent procéder à une évaluation externe réalisée par un organisme accrédité par la Haute Autorité de Santé (HAS). Cette évaluation a pour objectif d'analyser la qualité des prestations délivrées, de vérifier la conformité aux recommandations de bonnes pratiques et d'identifier les axes d'amélioration.

Afin de répondre à cette obligation, l'EHPAD a lancé une consultation simplifiée auprès de 3 organismes habilités par la HAS. Les critères de sélection portaient notamment sur :

- la reconnaissance officielle de l'organisme par la HAS
- l'expérience et les références dans le secteur médico-social
- la méthodologie proposée pour conduire l'évaluation
- le coût de la prestation et le calendrier d'intervention

À l'issue de cette consultation, il est proposé de retenir l'organisme 4 AS qui a présenté une expertise reconnue dans l'évaluation des établissements médico-sociaux et un planning d'intervention compatible avec les échéances réglementaires.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'approuver le choix de l'organisme en tant qu'évaluateur externe HAS
- d'autoriser le Vice-président à signer le contrat correspondant ainsi que tout document y afférent

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY

La Présidente
Corinne OLLIVIER



A blue ink handwritten signature, likely of Corinne Ollivier, written over the printed name.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 29/10/2025

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 018-261800346-20251021-2025_80-DE

A logo consisting of the text "S2LO" in a stylized blue font, with a blue swoosh or arrow-like graphic element to the right.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIERZON

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 21 Octobre 2025

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
9	7		3	14/10/2025

Etaient présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, LEFRANÇOIS

Excusés : Mme PIETU-AGEORGES, ROUX
MM. BOURSEGUIN, GODARD, LAURENT, MOUAMIR, PERRINET

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.

Mme ROUX a donné pouvoir à M. AUGEREAU.

M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2025/81 - Objet : Avenant n° 1 à la convention CAF – EHPAD

La Présidente,

L'avenant n° 1 à la convention n° 18/3/12-1984-297/009 proposé par la CAF du Cher et le C.C.A.S a pour objet l'ajout de 18 logements de l'unité protégée pour les rendre éligibles à l'APL.

La convention porte désormais sur 76 logements par suite de l'ajout de 18 logements supplémentaires. Trois chambres de l'unité ouverte ne sont pas éligibles à l'APL car leur surface habitable est inférieure à 20 m².

Les autres termes de la convention initiale demeurent inchangés.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention n° 18/3/12-1984-297/009 entre la CAF du Cher et le C.C.A.S
- d'autoriser le Vice-président à signer le dit avenant

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY



La Présidente,
Corinne OLLIVIER

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Corinne OLLIVIER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 29/10/2025

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 018-261800346-20251021-2025_81-DE

A logo consisting of the text "S2LOW" in a stylized blue font, with a small graphic element to the right.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIERZON

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 21 Octobre 2025

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
9	7		3	14/10/2025

Etaient présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, LEFRANÇOIS

Excusés : Mme PIETU-AGEORGES, ROUX
MM. BOURSEGUIN, GODARD, LAURENT, MOUAMIR, PERRINET

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.

Mme ROUX a donné pouvoir à M. AUGEREAU.

M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2025/82 - Objet : Convention de partenariat avec le Conservatoire de musique de Vierzon

La Présidente,

L'EHPAD Ambroise Croizat souhaite renforcer les animations musicales proposées aux résidents en partenariat avec le Conservatoire de musique de Vierzon.

Organisation des interventions

Ces animations se dérouleront dans les locaux de l'unité ouverte, avec accès pour les résidents de l'unité protégée. Le Conservatoire de musique mettra gracieusement à disposition :

- 2 professeurs
- une chanteuse
- un accordéoniste

Les interventions sont programmées de 14h15 à 15h45 pour 4 dates, les :

- 3 novembre 2025
- 5 janvier 2026
- 30 mars 2026
- 15 juin 2026

Le présent partenariat est conclue à titre gracieux.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'approuver la convention entre le Conservatoire de musique et le C.C.A.S
- d'autoriser le Vice-président à signer la dite convention

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY

La Présidente,
Corinne OLLIVIER



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 29/10/2025

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 018-261800346-20251021-2025_82-DE



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIERZON

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 21 Octobre 2025

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
9	7		3	14/10/2025

Etaient présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, LEFRANÇOIS

Excusés : Mme PIETU-AGEORGES, ROUX
MM. BOURSEGUIN, GODARD, LAURENT, MOUAMIR, PERRINET

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.

Mme ROUX a donné pouvoir à M. AUGEREAU.

M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2025/83 - Objet : Convention de partenariat avec l'association Comité du Cher de judo

La Présidente,

Le C.C.A.S en partenariat avec l'EHPAD Ambroise Croizat met en place des actions visant à améliorer la qualité de vie des personnes accueillies.

Dans ce cadre, l'association Comité du Cher de judo a proposé une action « Taïso Santé » pour personnes âgées dépendantes dans le cadre de l'action de protection et de préservation de la santé par le sport, initié par l'État qui apporte son concours financier au cours de l'année 2025.

Les séances échelonnées entre le 5 septembre et le 12 décembre 2025 réalisées par l'association Comité du Cher de judo sont assurées gratuitement.

L'EHPAD s'engage à identifier les résidents volontaires, mettre à disposition un espace approprié et sécurisé pour les activités et assurer la présence de personnel soignant si nécessaire.

Il est proposé au Conseil d'administration :

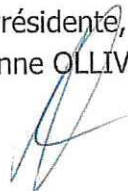
- d'approuver la convention de partenariat entre le C.C.A.S et l'association Comité du cher de judo
- d'autoriser le Vice-président à signer la dite convention

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY



La Présidente,
Corinne OLLIVIER



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 29/10/2025

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 018-261800346-20251021-2025_83-DE



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 21 Octobre 2025

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
9	7		3	14/10/2025

Etaient présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, LEFRANÇOIS

Excusés : Mme PIETU-AGEORGES, ROUX
MM. BOURSEGUIN, GODARD, LAURENT, MOUAMIR, PERRINET

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.

Mme ROUX a donné pouvoir à M. AUGEREAU.

M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2025/84 - Objet : Tarif de participation des familles pour la fête de Noël 2025 à l'Ehpad Ambroise Croizat

La Présidente,

Vu le code de l'action sociale et des familles (CASF) ;

Vu le procès verbal de la commission de sécurité du 18 novembre 2021 portant les effectifs pour le public à 106 personnes et le personnel à 30 personnes ;

Dans le cadre des manifestations organisées par l'Ehpad Ambroise Croizat, le repas de Noël se tiendra le samedi 13 décembre 2025. À cette occasion, les résidents peuvent recevoir des membres de leurs familles ou des proches pour partager avec eux un repas de fête.

Considérant qu'il convient donc de fixer le prix de la participation des membres de la famille ou des proches qui désirent participer à la manifestation :

- le prix de la participation est fixé à 20 euros.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'approuver le prix de la participation à 20 € pour le repas du samedi 13 décembre 2025

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY

La Présidente,
Corinne OLLIVIER



Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 018-261800346-20251021-2025_84-DE

S2LO

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 29/10/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIERZON

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 21 Octobre 2025

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
9	7		3	14/10/2025

Etaient présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, LEFRANÇOIS

Excusés : Mme PIETU-AGEORGES, ROUX
MM. BOURSEGUIN, GODARD, LAURENT, MOUAMIR, PERRINET

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.

Mme ROUX a donné pouvoir à M. AUGEREAU.

M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2025/85 - Objet : Convention de partenariat entre AG2R LA MONDIALE et le C.C.A.S de Vierzon

La Présidente,

Le C.C.A.S de Vierzon a obtenu un financement par la commission sociale d'AG2R LA MONDIALE. Afin de développer des temps de soutien, d'échanges et de répit pour les proches aidants qui accompagnent un proche âgé de plus de 60 ans ou une personne en situation de handicap, le C.C.A.S est financé pour deux actions :

- les rencontres des aidants et des familles
- les ateliers bien-être

Le montant de la subvention est de **15 000 €**.

Voici le contenu de ces actions se déroulant d'octobre 2025 à décembre 2026:

- les rencontres des aidants se composent de 15 séances de 2h, 1 fois par mois.
- les rencontres des familles de l'EHPAD Ambroise Croizat se composent de 15 séances de 2h, 1 fois par mois.
- les ateliers bien-être de danse-thérapie et de boxe adaptée, se composent de 30 séances de 1h ; 2 fois par mois soit 60 séances.

Les aidés seront accueillis à l'EHPAD, à l'Accueil de Jour ou à la Maison du Bien Vieillir. Enfin, le transport est gratuit et assuré sous réserve de place disponible.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'approuver la convention entre AG2R LA MONDIALE et le C.C.A.S
- d'autoriser le Vice-président à signer la dite convention

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY



La Présidente,
Corinne OLLIVIER



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 29/10/2025

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 018-261800346-20251021-2025_85-DE



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIERZON

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 21 Octobre 2025

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
9	7		3	14/10/2025

Etaient présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, LEFRANÇOIS

Excusés : Mme PIETU-AGEORGES, ROUX
MM. BOURSEGUIN, GODARD, LAURENT, MOUAMIR, PERRINET

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.

Mme ROUX a donné pouvoir à M. AUGEREAU.

M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2025/86 - Objet : Convention de partenariat entre le Département du Cher et le C.C.A.S de Vierzon

La Présidente,

Le C.C.A.S de Vierzon a obtenu un financement dans le cadre de l'appel à projet par la Commission des Financeurs des Aidants 2025. Afin de développer des temps de soutien, d'échanges et de répit pour les proches aidants qui accompagnent un proche âgé de plus de 60 ans ou une personne en situation de handicap, le C.C.A.S est financé pour deux actions :

- les rencontres des aidants et des familles
- les ateliers bien-être

Le montant de la subvention est de **24 765 €** soit :

- **14 863 €** pour l'action « rencontres des aidants et des familles »
Pour le financement du psychologue, de Bulle d'aide, de la communication et d'une partie du transport.
- **9 902 €** pour l'action « ateliers bien-être »
Pour le financement des intervenants, de la communication et d'une partie du transport.

Voici le contenu de ces actions se déroulant d'octobre 2025 à décembre 2026:

- les rencontres des aidants se composent de 15 séances de 2h, 1 fois par mois.

- les rencontres des familles de l'EHPAD Ambroise Croizat se composent de 15 séances de 2h, 1 fois par mois.
- les ateliers bien-être de danse-thérapie et de boxe adaptée, se composent de : 30 séances de 1h ; 2 fois par mois soit 60 séances.

Les aidés seront accueillis à l'EHPAD, à l'Accueil de jour ou à la Maison du Bien Vieillir. Le transport est gratuit et assuré sous réserve de place disponible.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'approuver la convention entre le Département du Cher et le C.C.A.S.
- d'autoriser le Vice-président à signer la dite convention

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY



La Présidente,
Corinne OLLIVIER

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 29/10/2025

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 018-261800346-20251021-2025_86-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIERZON

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 21 Octobre 2025

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
9	7		3	14/10/2025

Etaient présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, LEFRANÇOIS

Excusés : Mme PIETU-AGEORGES, ROUX
MM. BOURSEGUIN, GODARD, LAURENT, MOUAMIR, PERRINET

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.

Mme ROUX a donné pouvoir à M. AUGEREAU.

M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2025/87 - Objet : Convention de partenariat entre Bulle D'Aide et le CCAS de Vierzon

La Présidente,

Le CCAS de Vierzon a obtenu un financement dans le cadre de l'appel à projet par la Commission des Financeurs des Aidants 2025 et AG2R LA MONDIALE. Afin de mettre en œuvre les actions de soutien aux aidants, Bulle d'Aide est l'entreprise de l'économie solidaire retenue pour mettre en œuvre des ateliers collectifs abordant différents thèmes.

Ces derniers se composent de 10 séances :

- 5 à l'EHPAD Ambroise Croizat au 4 Boulevard Salvador Allende 18100 VIERZON
- 5 au restaurant l'Entre-Mets, le restaurant convivial et solidaire du CCAS de Vierzon, au 2 rue Wittelsheim

Les thèmes abordés seront les suivants:

- les solutions pour vivre sereinement les fêtes en famille
- la communication avec les professionnels de santé
- les solutions pour s'offrir des temps de répit
- le choix de pratiquer une activité physique seul ou à deux
- les solutions bien-être à adopter et à conserver

Les aidés seront accueillis à l'EHPAD, à l'Accueil de jour ou à la Maison du Bien Vieillir. Le transport est gratuit et assuré sous réserve de place disponible.

Cette convention permettra :

- de fixer les conditions intervention de Bulle d'Aide
- de détailler la mise en œuvre des ateliers collectifs (lieux, horaires et dates)
- de détailler le coût des ateliers
- de fixer la condition en cas de manquement des obligations des parties

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'approuver la convention entre Bulle D'Aide et le CCAS de Vierzon
- d'autoriser le Vice-président à signer la dite convention

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY

La Présidente,
Corinne OLLIVIER



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Corinne OLLIVIER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 29/10/2025

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 018-261800346-20251021-2025_87-DE



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIERZON

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 21 Octobre 2025

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
9	7		3	14/10/2025

Etaient présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, LEFRANÇOIS

Excusés : Mme PIETU-AGEORGES, ROUX
MM. BOURSEGUIN, GODARD, LAURENT, MOUAMIR, PERRINET

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.
Mme ROUX a donné pouvoir à M. AUGEREAU.
M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2025/88 - Objet : Convention de partenariat entre NEOSILVER et le C.C.A.S de Vierzon

La Présidente,

Le C.C.A.S de Vierzon a obtenu un financement dans le cadre de l'appel à projet par la Commission des Financeurs des Aidants 2025 et AG2R LA MONDIALE. Afin de mettre en œuvre les actions de prévention santé aux aidants, NEOSILVER est la société retenue pour mettre en œuvre les ateliers bien-être : danse-thérapie et boxe adaptée.

Ces derniers se composent de : 30 séances de 1h ; 2 fois par mois soit 60 séances d'octobre 2025 à décembre 2026.

Les aidés seront accueillis à l'EHPAD, à l'Accueil de jour ou à la Maison du Bien Vieillir. Le transport est gratuit et assuré sous réserve de place disponible.

Cette convention permettra :

- de fixer les conditions d'intervention du prestataire choisi par NEOSILVER
- de détailler la mise en œuvre des ateliers (lieux, horaires et dates)
- de détailler le coût des ateliers
- de fixer la condition en cas de manquement des obligations des parties

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'approuver la convention entre NEOSILVER et le C.C.A.S de Vierzon
- d'autoriser le Vice-président à signer la dite convention

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY



La Présidente,
Corinne OLLIVIER



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 29/10/2025

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 018-261800346-20251021-2025_88-DE



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIERZON

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 21 Octobre 2025

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
9	7		3	14/10/2025

Etaient présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, LEFRANÇOIS

Excusés : Mme PIETU-AGEORGES, ROUX
MM. BOURSEGUIN, GODARD, LAURENT, MOUAMIR, PERRINET

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.

Mme ROUX a donné pouvoir à M. AUGEREAU.

M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2025/89 - Objet : Convention de partenariat entre Madame OLIVIER Élodie, psychologue et le C.C.A.S de Vierzon

La Présidente,

Le C.C.A.S de Vierzon a obtenu un financement dans le cadre de l'appel à projet par la Commission des Financeurs des Aidants 2025 et AG2R LA MONDIALE. Afin de proposer des actions de soutien pour les aidants, des rencontres auront lieu en présence de Madame OLIVIER Élodie, psychologue.

Ces rencontres ont pour objectifs :

- de favoriser l'expression des aidants
- d'offrir des espaces de débats
- de proposer des thèmes à aborder en fonction des besoins du groupe

Ces dernières se dérouleront tous les mois (15 séances à l'année, d'une durée de 2h) d'octobre 2025 à décembre 2026, à la Maison du Bien Vieillir au 12 rue du Général de Gaulle, Résidence Paul Éluard (appt 26) 18100 VIERZON.

Le transport est gratuit et assuré sous réserve de place disponible.

Cette convention permettra :

- de fixer les conditions d'intervention de Madame OLIVIER Élodie

- de détailler la mise en œuvre des rencontres (lieux, horaires et dates)
- de détailler le coût des interventions
- de fixer la condition en cas de manquement des obligations des parties

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'approuver la convention entre Madame OLIVIER Élodie et le C.C.A.S de Vierzon
- d'autoriser le Vice-président à signer la dite convention

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY



La Présidente,
Corinne OLLIVIER

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 29/10/2025

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 018-261800346-20251021-2025_89-DE

S²LO

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIERZON

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 21 Octobre 2025

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
9	7		3	14/10/2025

Etaient présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, LEFRANÇOIS

Excusés : Mme PIETU-AGEORGES, ROUX
MM. BOURSEGUIN, GODARD, LAURENT, MOUAMIR, PERRINET

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.
Mme ROUX a donné pouvoir à M. AUGEREAU.
M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2025/90 - Objet : Convention de partenariat entre Madame Sandra ROBIN CASTANHEIRA, Psychologue et le CCAS de Vierzon

La Présidente,

Le C.C.A.S de Vierzon a obtenu un financement dans le cadre de l'appel à projet par la Commission des Financeurs des Aidants 2025 et AG2R LA MONDIALE. Afin de proposer des actions pour les aidants et plus précisément aux familles de l'EHPAD Ambroise Croizat, des rencontres auront lieu en présence de Madame Sandra ROBIN CASTANHEIRA, psychologue.

Ces rencontres ont pour objectifs :

- de favoriser l'expression des aidants
- d'offrir des espaces de débats
- de proposer des thèmes à aborder en fonction des besoins du groupe

Ces dernières se dérouleront tous les mois (15 séances à l'année, d'une durée de 2h) d'octobre 2025 à décembre 2026, à l'EHPAD Ambroise Croizat au 4 Bd Salvador Allende 18100 VIERZON.

Le transport est gratuit et assuré sous réserve de place disponible.

Cette convention permettra :

- de fixer les conditions d'intervention de Madame Sandra ROBIN CASTANHEIRA
- de détailler la mise en œuvre des rencontres (lieux, horaires et dates)
- de détailler le coût des interventions
- de fixer la condition en cas de manquement des obligations des parties

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'approuver la convention entre Madame Sandra ROBIN CASTANHEIRA et le C.C.A.S de Vierzon
- d'autoriser le Vice-président à signer la dite convention

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY



La Présidente,
Corinne OLLIVIER

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Corinne OLLIVIER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 29/10/2025

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 018-261800346-20251021-2025_90-DE

A logo consisting of the letters "S2LO" in a stylized blue font, followed by a blue swoosh or arrow-like graphic.

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 21 Octobre 2025

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
9	7		3	14/10/2025

Etaient présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, LEFRANÇOIS

Excusés : Mme PIETU-AGEORGES, ROUX
MM. BOURSEGUIN, GODARD, LAURENT, MOUAMIR, PERRINET

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.

Mme ROUX a donné pouvoir à M. AUGEREAU.

M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2025/91 - Objet : Tarification annuelle des participations financières aux animations

La Présidente,

Tarification annuelle sous forme de lissage

Le service BM2V propose pour 2026 une tarification sous forme de lissage, pour diverses animations et prestations à compter du 1^{er} janvier 2026 :

	ACTIVITES	SOUS RUBRIQUE ACTIVITÉS	Délibération du 13/09/2024 tarif applicable au 01/01/2025	Tarifs annuels au 1 ^{er} Janvier 2026
ESCAPADES	Escapades à la journée	Sorties à la journée Sortie cabaret - fin d'année	88.50 €	92 €
	Escapades à la ½ journée	Sortie pommes / val d'Auron / les marais à Bourges / Spectacles au Mac-Nab ...	25.50 €	26.50 €

	Cinéma		7.30 €	7.60 €
PREVENTION DU VIEILLISSEMENT	Ateliers prévention du vieillissement	Gym dans l'eau	33 € / trim	34 € / trim
		Marche douce	12.50 € / trim	13 € / trim
		Mémo'active	13 € / trim	13.50 € / trim
		Gymnastique posturale	39.50 € / trim	41 € / trim
		Chanson	5 € / la séance	5.20 € / la séance
		Karaoké	5 € / la séance	5.20 € / la séance
		Le lab' créatif intergénérationnel	-----	6 € / trim
		Pâtisserie	9 € / la séance	9.30 € / la séance
		Conférences, interventions d'organismes extérieurs En lien avec l'E.H.P.A.D. / EPECEA	Gratuit	Gratuit
Après-midis ludiques et récré'actifs		Lotos (avec lots)	13.50 €	14 €
	Après-midis récré'actifs	Activités récré'actives	1,20 €	1,25 €
	Sorties de proximité	Cafétérias Médiathèque Visite à la ferme Foire expo Vierzon	Gratuit (prestation transport uniquement)	Gratuit (prestation transport uniquement)
		Activités/jeux divers : en lien avec le forum de la Noue, l'accueil de jour, l'E.H.P.A.D Ambroise Croizat, Domitys	Non encaissés par le CCAS	Non encaissés par le CCAS
Gastronomie	Repas du mois	Au foyer Léo Mérligot	27 €	28 €
	Restaurant solidaire et convivial - l'entre-mêts -	Rencontres entre les usagers du service Bien et Mieux Vieillir et ceux de l'action sociale	13 €	13 €
	Restaurants / Repas à thème au foyer	Restaurants / dimanche savoureux / repas fromagée	28 €	29 €
	Après-midis gourmands	Après-midis gourmands au foyer (crêpes, galette des rois, goûter de Pâques et de Noël + 2 goûters améliorés dans l'année	4.40 €	4.60 €
	Après-midis détente	Après-midis détente à Vierzon	Guinguette du canal	Gratuit (prestation transport uniquement)
			Gratuit (prestation transport uniquement)	Gratuit (prestation transport uniquement)

	Après-midi détente hors Vierzon	Guinguettes Reuilly et Mennetou sur Cher, après-midis à Nançay, Baugy, Jardins de Beauharnais...	3.10 €	3.20 €
Transport	Activités / sorties de proximité		5.90 €	6.10 €
	Animation au domicile des usagers		8.30 € la visite	8.60 € la visite
	Service TRAM'S	Transport Autonomie et Mobilité Solidaire	5.90 € A/R ou Abonnement 29 €	6.10 € A/R ou Abonnement 30 €
Distribution des cadeaux de Noël	Distribution des cadeaux de Noël		Gratuit	Gratuit
Sorties ou activités occasionnelles			Possibilité de délibération modificative en cours d'année	Possibilité de délibération modificative en cours d'année

Les recettes ci-dessus désignées seront imputées à la fonction 6 - sous fonction 612.

Le service animation propose une tarification pour les locations de foyers à compter du 1^{er} janvier 2026 :

	Délibération du 17/10/2023 tarif applicable au 01/01/2024	Au 1 ^{er} Janvier 2025
<u>LOCATIONS AUX PARTICULIERS</u> Location à la journée (forfait énergie compris) + caution	216,00 € / jour 106,00 €	224,00 € / jour 110,00 €
<u>LOCATIONS AUX EMPLOYES DU CCAS + VILLE + COMMUNAUTÉ DE COMMUNE (Actifs ou retraités) + Élus</u> Location à la journée (forfait énergie compris) + caution	108,00 € / jour 106,00 €	112,00 € / jour 110,00 €

<u>LOCATIONS AUX ASSOCIATIONS, PARTIS POLITIQUES, ORGANISATIONS SYNDICALES...</u> Gratuité avec application d'un forfait énergie selon le principe suivant : + caution	11 € / ½ journée (- de 4h) 22 € / la journée 130 € /an 106,00 €	11.40 € / ½ journée (- de 4h) 23 € / la journée 135 € /an 110,00 €
<u>EN CAS DE FOYER NON LAISSÉ EN ETAT APRES LOCATION</u> Forfait heure de ménage	35.5 €	37 €

Les recettes ci-dessus désignées seront imputées à la fonction 6 sous fonction 612 – article 752
Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver :

- la tarification annuelle 2026 sous forme de lissage
- les frais de gestion de 4%
- d'imputer ces recettes aux fonctions et sous fonctions correspondantes

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY

La Présidente,
Corinne OLLIVIER



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télerecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 29/10/2025

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 018-261800346-20251021-2025_91-DE

S²LOW

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIERZON

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 21 Octobre 2025

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
9	7		3	14/10/2025

Etaient présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, LEFRANÇOIS

Excusés : Mme PIETU-AGEORGES, ROUX
MM. BOURSEGUIN, GODARD, LAURENT, MOUAMIR, PERRINET

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.

Mme ROUX a donné pouvoir à M. AUGEREAU.

M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2025/92 - Objet : Convention pour l'attribution d'une enveloppe financière à l'épicerie sociale par Solidarité alimentaire France – ANDES CNES

La Présidente,

Une convention de programme d'approvisionnement est établie entre Solidarité Alimentaire France représenté par son Directeur Général Monsieur Yann Auger, sise 379 avenue du Président Wilson – 93210 Seine-Saint-Denis et le Centre Communal d'Action Sociale de Vierzon.

L'ANDES s'engage à mettre à disposition de l'épicerie sociale adhérente une enveloppe financière à valoir uniquement sur des produits alimentaires.

Cette somme est fixée selon le nombre de familles en file d'attente dans l'épicerie. Pour 2024, la file active de l'épicerie étant de 288 familles, le montant de l'enveloppe 2025 est donc de 17 023 €.

L'épicerie s'approvisionnera dans le magasin Carrefour Market République – 11 rue du 11 Novembre – 18100 VIERZON (magasin partenaire de l'ANDES).

L'ANDES laisse à l'épicerie le libre choix des produits alimentaires qu'elle achètera avec son enveloppe financière.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'approuver la convention du programme d'approvisionnement
- d'autoriser le Vice-président à signer la dite convention
- d'imputer la recette afférente soit 17 023 € à la fonction 5 – sous fonction 424 – article 706

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY



La Présidente,
Corinne OLLIVIER

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Corinne OLLIVIER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 29/10/2025

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 018-261800346-20251021-2025_92-DE

A logo consisting of the letters "S2LO" in a stylized blue font, with a checkmark-like symbol to the right.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIERZON

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 21 Octobre 2025

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
9	7		3	14/10/2025

Etaient présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, LEFRANÇOIS

Excusés : Mme PIETU-AGEORGES, ROUX
MM. BOURSEGUIN, GODARD, LAURENT, MOUAMIR, PERRINET

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.
Mme ROUX a donné pouvoir à M. AUGEREAU.
M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2025/93 - Objet : Convention entre le CCAS et l'ANDES pour l'attribution d'une enveloppe financière à l'épicerie sociale dans le cadre du Programme « Cultivons le bien manger » du FAAD (Fonds d'Aide Alimentaire Durable)

La Présidente,

Une convention de programme d'approvisionnement est établie entre Solidarité Alimentaire France représenté par son Directeur Général Monsieur Yann Auger, sise 379 avenue du Président Wilson – 93210 Seine-Saint-Denis et le Centre Communal d'Action Sociale de Vierzon.

Le Fonds pour l'Aide Alimentaire Durable (FAAD) a été mis en place par l'État en 2023 et pour au moins 3 années consécutives. Cette nouvelle subvention a pour objectif de garantir aux personnes en situation de précarité un accès à une alimentation plus saine, durable et qualitative.

La file active d'Épicéa pour 2024 étant de 288 individus, ANDES attribue donc une enveloppe de 8 127 €. L'épicerie s'engage à utiliser son enveloppe FAAD ANDES 2025 entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025. *Détails des produits éligibles* : légumes, fruits dont fruits secs et à coque (sans sel et sucre ajoutés), légumineuses et produits sous labels de qualité.

Il est donc proposé au Conseil d'administration :

- d'approuver la convention du programme d'approvisionnement
- d'autoriser le Vice-président à signer la dite convention
- d'imputer la recette afférente soit 8 127 € à la fonction 5 – sous fonction 5232 – article 706

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY



La Présidente,
Corinne OLLIVIER

A blue ink handwritten signature, likely of Corinne Ollivier, written over the printed name.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 29/10/2025

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 018-261800346-20251021-2025_93-DE

A logo consisting of the stylized text "S2LO" in blue, with a blue swoosh or arrow-like graphic element extending from the "O".

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIERZON

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 21 Octobre 2025

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
9	7		3	14/10/2025

Etaient présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, LEFRANÇOIS

Excusés : Mme PIETU-AGEORGES, ROUX
MM. BOURSEGUIN, GODARD, LAURENT, MOUAMIR, PERRINET

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.
Mme ROUX a donné pouvoir à M. AUGEREAU.
M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2025/94 - Objet : Contrat mise à disposition du Centre des Congrès – Quinzaine du goût

La Présidente,

Epicéa est l'épicerie sociale gérée par le Centre Communal d'Action Sociale de Vierzon.

Épicéa en partenariat avec la MDS de Vierzon (Conseil Départemental), le REAAP et de nombreux autres partenaires et habitants (CAF, Maison de l'Oasis, Services de la restauration scolaire, de la jeunesse et des sports, de l'enseignement, office du tourisme...) coordonne un grand projet sur la quinzaine du goût.

Ce projet porte sur les liens du goût et aura lieu du 12 au 24 octobre 2025.

Le projet se décline en plusieurs temps :

- ateliers du lundi au vendredi dans les écoles et structures partenaires
- temps fort le samedi 18 octobre 2025 avec de nombreuses animations

Afin d'organiser le temps forts du samedi 18 octobre, le Centre de Congrès sera loué pour la journée, plus le vendredi et le lundi matin pour installation pour la somme total de 2 364.00 € TTC (avec auditorium). Cette dépense est financée par les subventions allouées pour la mise en place de ce projet.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'approuver le contrat de location du Centre de Congrès
- d'autoriser le Vice-président à signer le dit contrat
- d'imputer la dépense afférente à la fonction 5 – sous fonction 424

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY



La Présidente,
Corinne OLLIVIER

A blue ink handwritten signature, likely of Corinne Ollivier, written next to her name.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 29/10/2025

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 018-261800346-20251021-2025_94-DE

A logo consisting of the text "S2LO" in a stylized blue font, followed by a blue swoosh or signature-like mark.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIERZON

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 21 Octobre 2025

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
9	7		3	14/10/2025

Etaient présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, LEFRANÇOIS

Excusés : Mme PIETU-AGEORGES, ROUX
MM. BOURSEGUIN, GODARD, LAURENT, MOUAMIR, PERRINET

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.
Mme ROUX a donné pouvoir à M. AUGEREAU.
M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2025/95 – Objet : Tarif des activités de l'épicerie sociale

La Présidente,

Le Centre Communal d'Action Sociale de Vierzon gère l'épicerie sociale ÉPICÉA, épicerie d'écoute et d'aide.

Elle propose une aide alimentaire ainsi que des activités visant l'insertion sociale.
Le programme des activités est édité trimestriellement.

Une participation de 6 € par trimestre est demandée aux usagers pour participer à l'ensemble de ces activités.

Cette participation passera à 7 € par trimestre à partir du mois de janvier 2026.

Cette participation donne également accès aux activités du restaurant social mises en place.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'accepter cette augmentation de tarif qui passe de 6 € à 7 € par trimestre à compter du 1^{er} janvier 2026

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY



La Présidente,
Corinne OLLIVIER

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Corinne Ollivier, the President of the council.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 29/10/2025

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 018-261800346-20251021-2025_95-DE

The logo for S2LO, featuring the text 'S2LO' in a stylized blue font with a graphic element to the right.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIERZON

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 21 Octobre 2025

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
9	7		3	14/10/2025

Etaient présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, LEFRANÇOIS

Excusés : Mme PIETU-AGEORGES, ROUX
MM. BOURSEGUIN, GODARD, LAURENT, MOUAMIR, PERRINET

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.

Mme ROUX a donné pouvoir à M. AUGEREAU.

M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2025/96 - Objet : Compte rendu des aides accordées au cours des mois de mai, juin, juillet et août 2025

La Présidente,

Décisions prises en vertu de la délégation donnée au Vice-président par le Conseil d'administration en date du 6 juillet 2020 – délibération n° 2020/34 – Aides facultatives de mai, juin, juillet et août 2025.

Compte rendu des aides accordées au cours des mois de mai, juin, juillet et août 2025

Mois	Aides accordées FAJ		Aides CP Épicéa		Secours hors commission	
	Nombre dossier	Montant	Nombre dossier	Montant	Nombre dossier	Montant
Mai 2025	4	1 244 €	68	6 951 €	1	150
Juin 2025	4	1 016 €	101	9 973 €	0	0
Juillet 2025	3	943 €	79	5 764 €	0	0
Août 2025	4	402 €	77	6 733 €	4	375

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY

La Présidente,
Corinne OLLIVIER



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 29/10/2025

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 018-261800346-20251021-2025_96-DE

S²LO